

## fin de baille d un mois sans lettre de préavis

## Par jojoe, le 27/10/2014 à 20:18

## Bonjour

J espère que vous pourrez m aider.. j ai démenager le 5 juillet et en accord avec mon ancien propriétaire on a décider ensemble que je ne ferais pas de lettre de préavis vu que se n étais que pour 1 mois.

Le problème c est que maintenant il refuse de me reverser ma caution et me réclame 605 euros pour une tache sur le plafond(devis) pas de facture et un mois de loyer pour ne pas lui avoir donner congés.que puis je faire?Le bail de sorti ne stipulait rien d autre que la tache du plafond.Merci